Extrait du Le Vénissian

http://levenissian.fr/L-Etat-doit-prendre-une

L'Etat doit prendre une participation dans ARCELOR

- Vie politique - Luttes et résistances -

Date de mise en ligne : samedi 4 février 2006

Copyright © Le Vénissian - Tous droits réservés

La France n'a pas le droit de perdre le contrôle d'ARCELOR. La bataille boursière à laquelle nous assistons est indécente et illégitime.

Pendant 30 ans, les pouvoirs publics, les gouvernements ont dilapidé 100 milliards de francs pour déstructurer l'acier français et accompagner l'abandon de ce secteur d'activité aujourd'hui sinistré. Il est honteux que, faute d'investissements dignes de ce nom, le capital d'ARCELOR soit pour une part aux mains des fonds de pension anglo-saxons.

Reconnaissons aujourd'hui le caractère stratégique d'ARCELOR, la nécessité pour notre pays de produire de l'acier. Redonnons à l'Etat le rôle qui doit être le sien : garantir les intérêts vitaux de l'économie en se plaçant comme rempart.

Le gouvernement ne peut pas en rester au ballet diplomatique pour sauver les apparences en faisant mine de découvrir un capitalisme financier ravageur. L'âme du patriotisme économique est de dire non à ce monopoly boursier. C'est plus encore de décider une participation de l'Etat français : la Caisse des dépôts et consignations existe. Revendiquer la nationalisation d'une partie du capital est plus que légitime.

Les 15 millions de Français qui ont dit non le 29 mai lors du référendum ont condamné ce capitalisme qui, depuis la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, a détruit l'héritage des révolutions industrielles, notamment dans l'industrie lourde et la sidérurgie.

Le Gouvernement français est au pied du mur : ou il cède au diktat du marché financier, ou il affirme l'autorité de l'Etat, de la puissance publique.

Quitte à déplaire à la présidente du Medef, l'économie est une affaire trop sérieuse pour laisser seuls des actionnaires décider de l'avenir de l'industrie et de l'emploi productif.

Post-scriptum :

contact : rpublique@ville-venissieux.fr

Copyright © Le Vénissian